

8

Questions



# Questions – Impact contractuel

## 8. Questions

Quel est l'impact de la LFR2022 sur mon contrat avec EDF OA ?

L'impact dépend du niveau du tarif de votre contrat, des M0 et du prix seuil. Compte-tenu du prix seuil, vous pouvez être amené à émettre des avoirs de montants significatifs par rapport aux avoirs déjà émis en 2022.

La LFR2022 modifie-t-elle mon contrat?

Hormis les évolutions relatives au calcul des factures et avoirs présentés dans le webinaire et précisés dans la note DGEC, les contrats ne sont pas modifiés.

# Questions - Paiement

## 8. Questions

Est-ce que je peux échelonner le règlement de mes avoirs mensuels en plusieurs paiements ? Mon avoir de rattrapage en 12 mensualités ?

Non, les échéanciers de paiement ne sont pas prévus dans les contrats.

Puis-je avoir une estimation de tout ce que j'aurai à payer et quand en 2023 ?

Ces montants dépendent des volumes produits et des prix de marché: EDF OA vous les communiquera par mail à titre indicatif pour les différentes facturations (mensuelle, rattrapage, régularisation).

Pour le calcul du rattrapage, quels seront les MO utilisés ?

Les MO utilisés pour le calcul de rattrapage seront identiques à ceux utilisés pour le calcul de la facturation mensuelle effectuée en 2022.

Mon outil facturier ne sait pas faire un avoir pour rattrapage, pouvez-vous me faire une facture ?

Nous étudions la possibilité de mettre en place un service de facturation. Dans l'attente, si vous n'envoyez pas d'avoir ou un avoir erroné, une facture vous sera émise par la suite.

Quel montant vous dois-je ?

Ces montants dépendent des volumes produits et des prix de marché. EDF OA vous les communiquera par mail à titre indicatif pour les différentes facturations (mensuelle, rattrapage, régularisation).

# Questions – Processus et délais

## 8. Questions

Est-ce que les délais (émission d'avoir, paiement) sur l'avoir de rattrapage sont extensibles ?

Non, comme le précise la note DGEC, ces délais sont identiques à ceux de la facturation mensuelle.

Est-ce que la régularisation et le rattrapage peuvent être traités en une seule fois ?

Non, par souci de simplification ces facturations seront séparées et cadencées dans le temps : rattrapage en avril, puis régularisation 2021 en juin, puis régularisation 2022.

Qu'advient-il si le producteur émet un avoir d'un montant erroné ? Le cas échéant, si le producteur paye un montant erroné ?

Le processus mis en place par EDF OA est d'accuser réception de l'avoir si le montant attendu est bon. Si celui-ci est erroné, le producteur est prévenu et une facture est émise à la place de l'avoir. En cas de paiement d'un montant erroné, EDF OA vous communiquera sur la procédure à suivre.

Allez-vous appliquer la majoration de 250 € ?

Oui, conformément aux CG des contrats, cette majoration s'applique déjà.  
→ Elle ne s'appliquera pas pour l'avoir de rattrapage, compte-tenu de son caractère exceptionnel.

Allez-vous appliquer les pénalités de retard ?

Oui, conformément aux CG des contrats.

# Questions - Contact



# 8. Questions

Qui puis-je contacter si j'ai des questions sur mon cas / plafond ?

De nombreuses informations sont présentes sur le site [www.edf-oa.fr](http://www.edf-oa.fr) et un replay de ce webinaire sera disponible. Si vous n'y trouvez pas de réponse, vous pouvez contacter par email l'agence en charge de votre contrat.

Je ne reçois pas vos mails, comment faire ?

Vous pouvez prendre contact avec votre agence dont les coordonnées sont disponibles sur <https://www.edf-oa.fr/content/contactez-nous>.



Merci